

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL  
SESSION JUIN 2025

**TECHNICIEN D'ETUDE DU BATIMENT**  
**Option B : assistant en architecture (23005)**

LA REUNION

**Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.**  
**Exceptions : épreuves U32 et U33 sortie autorisée après deux heures d'épreuve.**

EPREUVES	DATES	HORAIRE LOCAL	NATURE
<b>Epreuves d'enseignement général</b>			
Français - U51	Jeudi 22 mai 2025	8 h 30 - 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52		14 h - 16 h 30	écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6 <i>Epreuve ponctuelle : candidats non soumis au CCF</i>	Vendredi 23 mai 2025	9 h - 11 h	écrite
Economie-gestion - U34		14 h - 16 h	écrite
Langue vivante A - U4 (1) <i>Epreuve ponctuelle : candidats non soumis au CCF</i>	Mercredi 21 mai 2025	15 h - 16 h 10 min	écrite orale
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U11 -Physique-chimie - U12 <i>Sous-épreuves ponctuelles : candidats non soumis au CCF</i>	Du lundi 28 avril au vendredi 2 mai 2025	Durée : 1 h Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique
Prévention - santé - environnement - U35	Jeudi 26 juin 2025	10 h 30 - 12 h 30	écrite
Projet	A l'initiative des académies	Durée globale : 15 min - présentation : 5 min - questions : 10 min	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7 <i>Epreuve ponctuelle : candidats non soumis au CCF</i>	A l'initiative des académies		pratique
<b>Epreuve E2 : épreuve d'analyse et de projet architectural</b>			
Analyse du dossier technique (*)	Lundi 19 mai 2025	9 h - 10 h	lecture
Analyse d'un programme de construction - U21 (4h00)		10 h - 14 h	écrite (BIM)
Analyse du dossier technique (*)	Mardi 20 mai 2025	9 h - 10 h	lecture
Production de documents graphiques - U22 (6h00)		10 h - 16 h 30 (**)	écrite (BIM)
Analyse du dossier technique (*)	Samedi 24 mai 2025	9 h - 10 h	lecture
Elaboration d'éléments de présentation - U23 (4h00)		10 h - 14 h	écrite (BIM)
(*) Les candidats seront convoqués une heure avant le début de la sous-épreuve qu'ils passeront en premier, soit E2/U21 ou E2/ U22 ou E2 /U23, soit E3/U32 ou E3/U33, pour analyser le dossier technique, support de ces cinq sous-épreuves. Ce dossier sera relevé et redistribué à chaque sous-épreuve aux candidats présentant plusieurs sous-épreuves. (**) pause obligatoire d'1/2 heure incluse.			
<b>Epreuve E3 : épreuve de communication et suivi de chantier</b>			
Présentation d'une activité de suivi de chantier - U31 <i>Sous-épreuve ponctuelle : candidats non soumis au CCF</i>	A l'initiative des académies	Durée : 20 min	orale
Analyse du dossier technique (*)	Lundi 26 mai 2025	14 h - 15 h	lecture
Suivi économique d'un projet - U32 (3h00) <i>Sous-épreuve ponctuelle : candidats non soumis au CCF</i>		15 h - 18 h	pratique
Analyse du dossier technique (*)	Mardi 27 mai 2025	14 h - 15 h	lecture
Suivi de travaux - U33 (4h00) <i>Sous-épreuve ponctuelle : candidats non soumis au CCF</i>		15 h - 19 h	pratique
(*) Les candidats seront convoqués une heure avant le début de la sous-épreuve qu'ils passeront en premier, soit E2/U21 ou E2/ U22 ou E2 /U23, soit E3/U32 ou E3/U33, pour analyser le dossier technique, support de ces cinq sous-épreuves. Ce dossier sera relevé et redistribué à chaque sous-épreuve aux candidats présentant plusieurs sous-épreuves.			
<b>Epreuve facultative</b>			
Epreuve facultative de langue vivante - UF1 (2)	A l'initiative des académies	Durée globale : 20 min dont préparation : 5 min	orale

(1) La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.